

Lors de l'Assemblée, 35 résolutions ont été adoptées. Afin d'informer l'ensemble de ses producteurs, voici le résumé des résolutions approuvées en plénière réparti à l'intérieur de neuf grands sujets. Elles s'inscrivent au plan d'action des administrateurs de la Fédération pour l'année en cours.

1. NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE AU QUÉBEC

À la FPBQ

- DE FAIRE les représentations nécessaires auprès du gouvernement du Québec afin que la prochaine politique agricole du Québec :
 - assure aux producteurs de bovins une rémunération juste et équitable, assurant la couverture des coûts de production ainsi qu'une rémunération du travail équivalente à d'autres professions comparables dans la société;
 - priorise l'augmentation de la productivité des entreprises, en consacrant les ressources nécessaires à la mise en place de programmes structurants pour l'agriculture;
 - n'impose aucun plafond dans les programmes de sécurité du revenu.
- DE TRAVAILLER de concert avec l'UPA et le MAPAQ afin d'évaluer la possibilité de modifier nos programmes de sécurité du revenu de façon à les rendre moins vulnérables par rapport aux normes de l'OMC, tout en maintenant leurs effets structurants.

À l'UPA

- DE MAINTENIR au cœur de ses priorités la conception de la prochaine politique agricole, tout en s'assurant que le gouvernement consacre les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.

Au gouvernement du Québec

- DE PROFITER de la démarche de refonte de la politique agricole pour solutionner le problème d'iniquité dans le partage des marges au sein de la filière bovine, en réalisant une étude visant à le mettre en lumière, puis en mettant en place les moyens pour le corriger.

2. INTÉGRITÉ DE LA BASE DE DONNÉES D'ATQ

À ATQ

- D'APPORTER les améliorations nécessaires à son site Web afin que les producteurs qui le souhaitent aient accès à un système convivial et simple pour suivre et gérer leur inventaire;
- DE FAIRE EN SORTE que les producteurs reçoivent, chaque trimestre, un relevé de toutes les modifications apportées à leur dossier, afin de s'assurer qu'aucune erreur ne s'y est glissée;
- DE DÉTERMINER et METTRE EN PLACE les moyens nécessaires afin que les producteurs soient avisés de tout changement à leur inventaire autre que ceux qu'ils ont eux-mêmes déclarés, de façon à être en mesure de les confirmer;
- DE METTRE EN PLACE une stratégie de rapprochement et de communication auprès des producteurs afin de comprendre précisément les difficultés vécues sur le terrain par les utilisateurs et d'apporter les correctifs nécessaires.

À la FADQ

- DE S'ASSURER que les producteurs assurés à l'ASRA ayant procédé diligemment à la tenue et à la mise à jour de leur inventaire ne soient pas pénalisés par des erreurs qui s'y seraient glissées à leur insu ;
- DE S'ASSURER que les modalités d'application de l'ASRA ne viennent pas créer d'incitatifs à des déclarations erronées.

Au MAPAQ

- D'OCTROYER à ATQ les budgets nécessaires à la réalisation des mandats qui lui sont confiés.

3. RÉTENTION DES IDENTIFIANTS

À ATQ

- D'INTENSIFIER et d'accélérer les travaux visant à améliorer la rétention des identifiants;
- DE RENDRE DISPONIBLE aux producteurs qui en font la demande une étiquette métallique (type H of A), sur laquelle serait inscrit le même numéro de boucle que la puce électronique et le panneau visuel;
- D'INFORMER les producteurs sur les avantages et les inconvénients reliés à l'utilisation d'implants électroniques, en lieu et place des boucles actuellement utilisées.

Au MAPAQ

- DE DONNER la directive à ses inspecteurs de faire preuve de souplesse et de discernement dans l'application du Règlement sur l'identification permanente et la traçabilité de certains animaux, tant que la qualité des boucles ne sera pas améliorée de façon significative.

4. SERVICES-CONSEILS

Au gouvernement du Québec

- D'ACCORDER les ressources nécessaires à la mise en place de programmes permettant d'améliorer la productivité des entreprises bovines québécoises et de les soutenir dans les processus menant à des changements dans leur régime de production, le cas échéant.

Au MAPAQ

- DE PROCÉDER rapidement à une offre formelle de financement pour la mise en place du centre d'expertise en production bovine et pour en assurer la pérennité.

5. PROGRAMME DE 50 M\$ DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL POUR RENFORCER L'INDUSTRIE CANADIENNE DE L'ABATTAGE

Au gouvernement fédéral et à Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) :

- DE RECONNAÎTRE l'injection de 30 M\$ des producteurs réalisée en décembre 2008, à titre de contribution du secteur privé pour le projet de construction d'une salle de découpe de 19 M\$ déposé par Levinoff-Colbex S.E.C. dans le cadre du programme de 50 M\$;
- D'ACCORDER en priorité l'aide fédérale aux entreprises dont la compétitivité est la plus affectée par la réglementation sur les MRS et dont la présence stratégique est indispensable pour le secteur des viandes rouges au Canada;
- D'ASSURER le soutien financier adéquat nécessaire à la réalisation du projet déposé par Levinoff-Colbex S.E.C. dans le cadre du programme de 50 M\$.
- QUE les sommes provenant du gouvernement fédéral soit sous forme d'équité et non d'un prêt.

À l'UPA et à la FPBQ

- DE METTRE en place un plan de moyens de pression à compter du 2 octobre

6. ASRA - ÉTABLISSEMENT DU MODÈLE DE COÛTS DE PRODUCTION

À la FADQ

- DE RETENIR, pour l'établissement du revenu stabilisé, les données de l'ensemble des fermes ayant été sélectionnées pour l'enquête de coûts de production;
- DE S'ENGAGER à consulter les groupes concernés avant de procéder à toute modification méthodologique au regard de l'application du Programme ASRA ;
- DE CONTINUER D'INCLURE, dans le calcul du revenu stabilisé, l'ensemble des contributions prélevées auprès des producteurs de bovins du Québec.

À l'UPA

- DE RÉUNIR les représentants des secteurs assurés à l'ASRA sur une base régulière afin d'établir une stratégie d'action concertée auprès de La Financière agricole dans les dossiers relatifs à l'application du Programme ASRA.

7. ASSURANCE RÉCOLTE FOIN

- APPUIE l'UPA et les fédérations régionales dans leurs démarches visant à améliorer de façon durable le mode d'évaluation et de compensation des pertes dans le Programme d'assurance récolte foin;
- DEMANDE À L'UPA DE MAINTENIR ses pressions auprès de La Financière agricole de façon à ce que l'ensemble des producteurs dont la récolte de fourrages a été affectée en 2008 par les conditions climatiques reçoive les indemnités conséquentes aux dommages subis ;
- DEMANDE À L'UPA qu'un représentant veau d'embouche siège sur le sous-comité assurance foin.

8. SUITES AU RAPPORT DE MICHEL R. SAINT-PIERRE

À la FPBQ et à l'UPA

- De REJETER le rapport Saint-Pierre et s'opposer fermement à la mise en œuvre de toutes les recommandations qui s'y rapportent;
- DE PRENDRE les moyens nécessaires afin de faire savoir au gouvernement du Québec que l'abolition de l'ASRA ne répondent aucunement aux objectifs que doivent viser des programmes de sécurité du revenu efficaces et compétitifs;
- DE MILITER, en concertation avec les autres fédérations spécialisées concernées, en faveur du maintien des principes qui sous-tendent l'existence de l'ASRA, soit la couverture du coût de production et l'obtention d'une juste rémunération du travail, équivalente à d'autres professions comparables dans la société;
- DE POURSUIVRE le travail entamé de concert avec La Financière agricole visant l'actualisation des modalités d'application du Programme ASRA.

Au gouvernement du Québec

- DE MAINTENIR, dans les programmes de sécurité du revenu en agriculture, les principes qui sont à la base de l'ASRA, soit la couverture du coût de production et l'obtention d'une juste rémunération du travail, équivalente à d'autres professions comparables dans la société;
- DE FAIRE PREUVE de cohérence dans la démarche de redéfinition des outils de soutien au secteur agricole, en attendant la rédaction d'une politique agricole dotée d'une vision claire, avant que des programmes nouveaux soient conçus;
- DE METTRE EN PLACE des mesures d'accompagnement visant l'amélioration de la performance des entreprises, notamment un support de première ligne et l'octroi d'un soutien financier adéquat pour créer et assurer la pérennité du centre d'expertise en production bovine;
- D'ACCORDER au comité bipartite UPA-État la latitude nécessaire pour la tenue d'une réflexion en profondeur sur le renouvellement de l'entente avec La Financière agricole et l'évolution des programmes de sécurité du revenu;
- D'INJECTER les sommes nécessaires au financement des opérations de La Financière agricole.